



Rachat de part bien immobilier en indivision

Par **Damien311**, le **15/06/2015** à **18:17**

Bonjour à tous et à toutes,

je suis en recherche d'informations concernant le rachat de part d'un bien immobilier dont nous avons hérité avec ma sœur.

Mes questions sont les suivantes :

y-a-t-il une obligation de faire estimer la maison pour effectuer le rachat des parts ou peut-on tout simplement se mettre d'accord à l'amiable ?

Et s'il y a obligation, cette estimation a-t-elle une durée de péremption avant le rachat des parts ?

Je m'explique je voudrais faire estimer le bien ce mois-ci pour que l'on puisse se mettre d'accord sur un prix de rachat des parts, mais ce rachat ne se ferait que l'an prochain est-ce que cela pose problème ou devrais-je refaire une estimation ?

Enfin mise à part les frais de notaire y-a-t-il d'autres frais quelconque ? Et à combien s'élève les frais de notaire svp ?

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me lire et l'attention de me répondre.

Bonne journée à vous.